



Annulation commande par le vendeur

Par dom67

Bonjour

Nous avons commandé une voiture neuve en stock dans une concession pour 19400? le 4 juin, livrable pour le 19 juin. Le bon de commande a été signé par les 2 parties et un acompte de 300? a été versé par CB. Le concessionnaire nous appelle aujourd'hui (8 juin) pour nous dire qu'il annule le bon de commande car il a fait une remise trop importante sur le véhicule (3000?). Il nous propose de refaire un bon de commande à 22400?.

A t-il le droit de faire ça?

Pouvons nous le contraindre à nous livrer la voiture comme défini dans le bon de commande signé?

Merci pour votre retour